



## AVIS – PROMULGATION

Le 17 mai 2010, le conseil de la Ville de Québec a adopté :

- le Règlement modifiant le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* (R.V.Q. 1324) relativement aux références aux règlements sur l'urbanisme et à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1612;
- le Règlement sur le stationnement hors rues au stade Chauveau et au stationnement Saint-Denys, R.V.Q. 1650;
- le Règlement modifiant le *Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2010* (R.V.Q. 1573) relativement à l'ajout d'une unité d'évaluation utilisée comme parcours de golf, R.V.Q. 1670.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de l'ensemble de ces règlements est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau.

Donné à Québec, le 18 mai 2010.

Le greffier de la Ville

Sylvain Ouellet, avocat

/hmd